

Le Centre d'Affaires des Avocats de Paris

Au coeur de Paris, le centre d'affaires met à disposition exclusive des avocats des services d'hébergement adaptés à leurs activités.

Sur 625 m², le centre d'affaires propose des espaces de coworking, des bureaux de réception pour accueillir les clients, des salles pour des réunions de travail, des bureaux partagés ou encore des bureaux permanents.

Chaque forfait répond aux besoins spécifiques des avocats : de la mise à disposition ponctuelle ou permanente de locaux, au secrétariat juridique en passant par la reprographie, l'accès à une base de données juridique, le Centre d'affaires des Avocats de Paris met toute son expérience et son professionnalisme au service des avocats.

Le CDAAP en quelques chiffres

| | |
|-----------|-------------------------------|
| 13 postes | Espace de coworking |
| 7 postes | Espace Hot Desk |
| 9 | Bureaux de réception Standard |
| 6 | Bureaux de réception Premium |
| 2 | Bureaux Solo |
| 3 | Bureaux Duo |
| 4 | Salles de réunion |

Les services complémentaires

- Accueil visiteurs
- Connexion Internet
- Gestion du courrier
- Mise à disposition de casiers
- Secrétariat
- Reprographie
- Scanning de documents
- Mail to Fax / Fax to mail
- Accueil téléphonique
- Téléphonie déportée
- Infogérance informatique



PACK SERMENT

100,00 € HT / mois (120,00 € TTC)

Une adresse professionnelle pour prêter serment



Conditions : Prestation de serment dans les 6 mois suivant la signature du contrat. Soumis à validation de l'Ordre des Avocats de Paris.

Frais administratifs : 150,00 € HT

A qui s'adresse cette offre ?

Le Pack SERMENT est destiné aux futurs avocats devant prêter serment prochainement. Il permet de disposer d'une adresse professionnelle au CDAAP et de s'inscrire pour leur prestation de serment au Barreau de Paris.

Ce pack est soumis à homologation préalable de l'Ordre des avocats.

Comment fonctionne cette offre ?

Dès signature du contrat et remise d'un chèque de 150,00 € HT **à l'ordre de TBC** permettant de couvrir les frais administratifs, l'avocat peut déposer son dossier au SEP et obtenir un rendez-vous pour prêter serment.

A compter de la date effective de prestation de serment, l'avocat bénéficiera du service de domiciliation moyennant une redevance mensuelle de 100,00 € HT pour une durée limitée de 6 mois.

Au terme de cette durée celui-ci peut souscrire à d'autres packs, et notamment le Pack Entrepreneur sous réserve d'éligibilité.